

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

Délibération n° 03.09/2022

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sebourg, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno Cellier, maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2022

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN – François LO PRESTI - Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Isabelle DELOBEL.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Absent(e) :

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

Objet : Demande de FSIC 2022 complémentaire – soutien aux communes rurales de moins de 5 000 habitants

M. Le Maire, M. Lenne expliquent que Valenciennes Métropole, outre le FSIC 'général' propose aussi une subvention FSIC complémentaire - 'cumulable' avec le FSIC général-plafond à 100 000 € HT de travaux, à destination des projets d'aménagement de bâtiments communaux pouvant accueillir des activités économiques de proximité et/ou de réhabilitation de salle de sport – gymnase.

Après avoir expliqué le projet d'installation d'une boulangerie, dans le bâtiment communal qui doit être rénové,

L'Assemblée, après en avoir discuté, à l'unanimité

- Adopte le projet de réhabilitation du bâtiment 9 place de la mairie pour un montant de 75 000 € ttc – soit 62 500 € HT ;
- Arrête le plan de financement joint ;
- Sollicite Valenciennes Métropole dans le cadre du FSIC complémentaire à hauteur de 31 348.50 (e) ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet, déclaration préalable incluse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN

Le Maire,
Bruno CELLIER

Publié sur le site Internet le 23.09.2022
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 22.09.2022
Numéro unique de télétransmission
ID 059-215905597 – 20220920-220922_D1635VD-DE



Commune de SEBOURG

FSIC 2022 complémentaire
Plan de financement prévisionnel

Aménagement du bâtiment 9 place de la mairie
Dans le cadre d'un commerce de proximité, ici une boulangerie

-=-=-=-

Dépenses :

Montant hors taxe des travaux :	
Aménagement intérieur (cloisons, enduit) :	33 168.00
Plomberie et sanitaire :	7 847.60
Menuiseries :	7 224.00
Remise aux normes électricité :	<u>14 260.40</u>
Montant subventionnable hors taxe du projet :	62 500.00
Montant de la TVA :	12 500.00
Montant total toutes taxes comprises TTC :	75 000.00 euros

Recettes :

<i>FCTVA à 16.404% :</i>	12 303.00
<i>Assiette du FSIC :</i>	62 697
<i>FSIC mobilisable :</i>	31 348.50 euros
A solliciter :	31 348.50
Autofinancement :	<u>43 651.50</u>
Montant total des recettes :	75 000.00 euros

Publié sur le site Internet le 23.09.2022
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 22.09.2022
Numéro unique de télétransmission
ID 059-215905597 – 20220920-220922_D1635VD-DE

